

Accompagnement à la construction du projet d'évaluation SVT

Un projet d'évaluation présente aux élèves et aux parents

« de façon synthétique et lisible la politique d'évaluation adoptée dans l'établissement »

Accompagnement à la construction du projet d'évaluation *SVT*

1) Présentation rapide du cadre national

décret – arrêté – note de service

2) LE projet d' évaluation

les enjeux – exigences – construction - contenu

3) les 4 piliers de l'évaluation

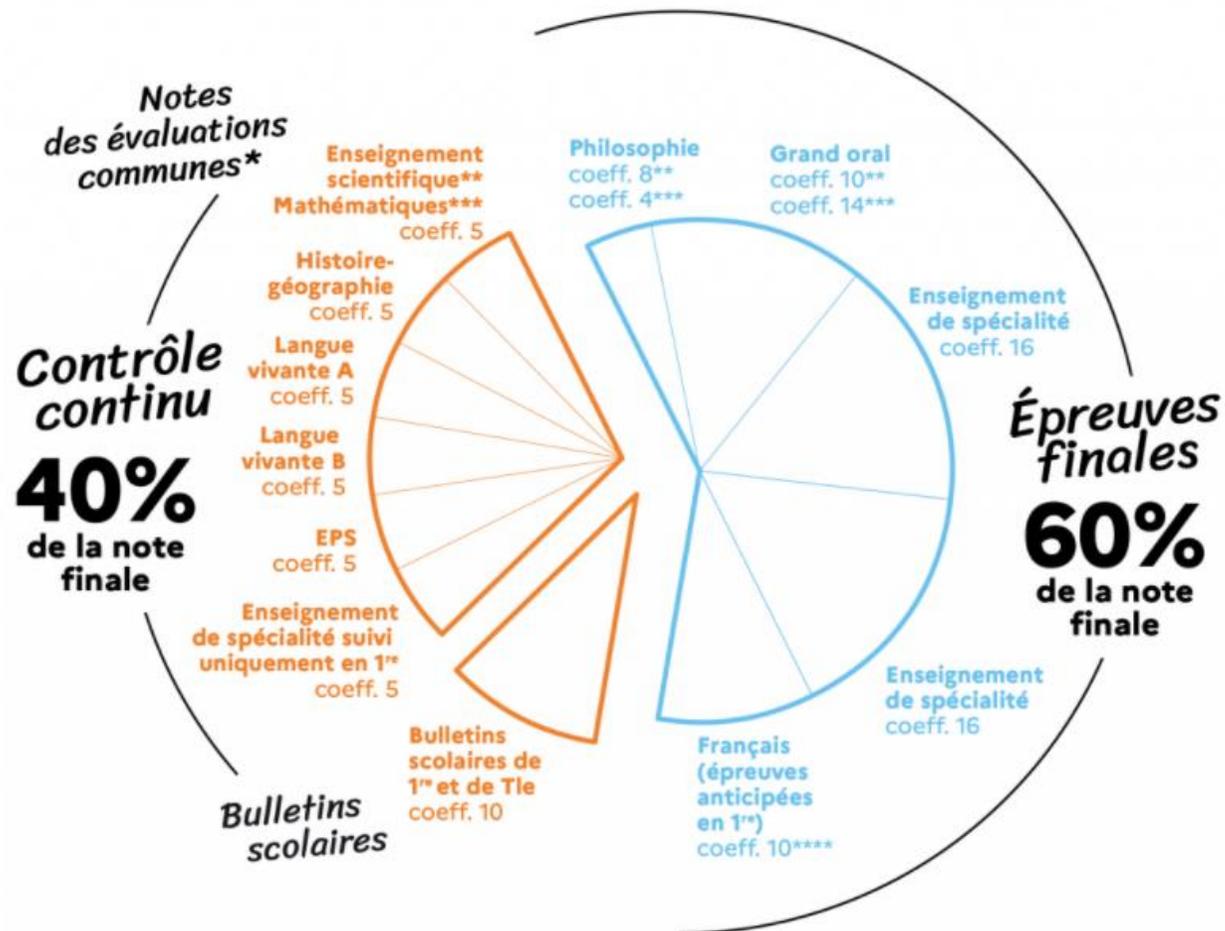
une culture de l'évaluation existante à formaliser

4) le guide de l'évaluation

préambule commun – spécificité en SVT – compétences du LSL -
préconisations en enseignement scientifique

1. Le cadre national

- **Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants** qui instaure **Parcoursup**.
- **Le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021** modifie les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique
*Le décret modifie à compter de la session 2022 du bac l'évaluation des épreuves du tronc commun, des options et de la spécialité abandonnée en fin de Première : prise en compte à hauteur de **40 % des moyennes du livret scolaire**.*
- **L'arrêté du 27 juillet 2021** porte sur les adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022
*« L'organisation du contrôle continu fait l'objet d'un **projet d'évaluation** travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration »*



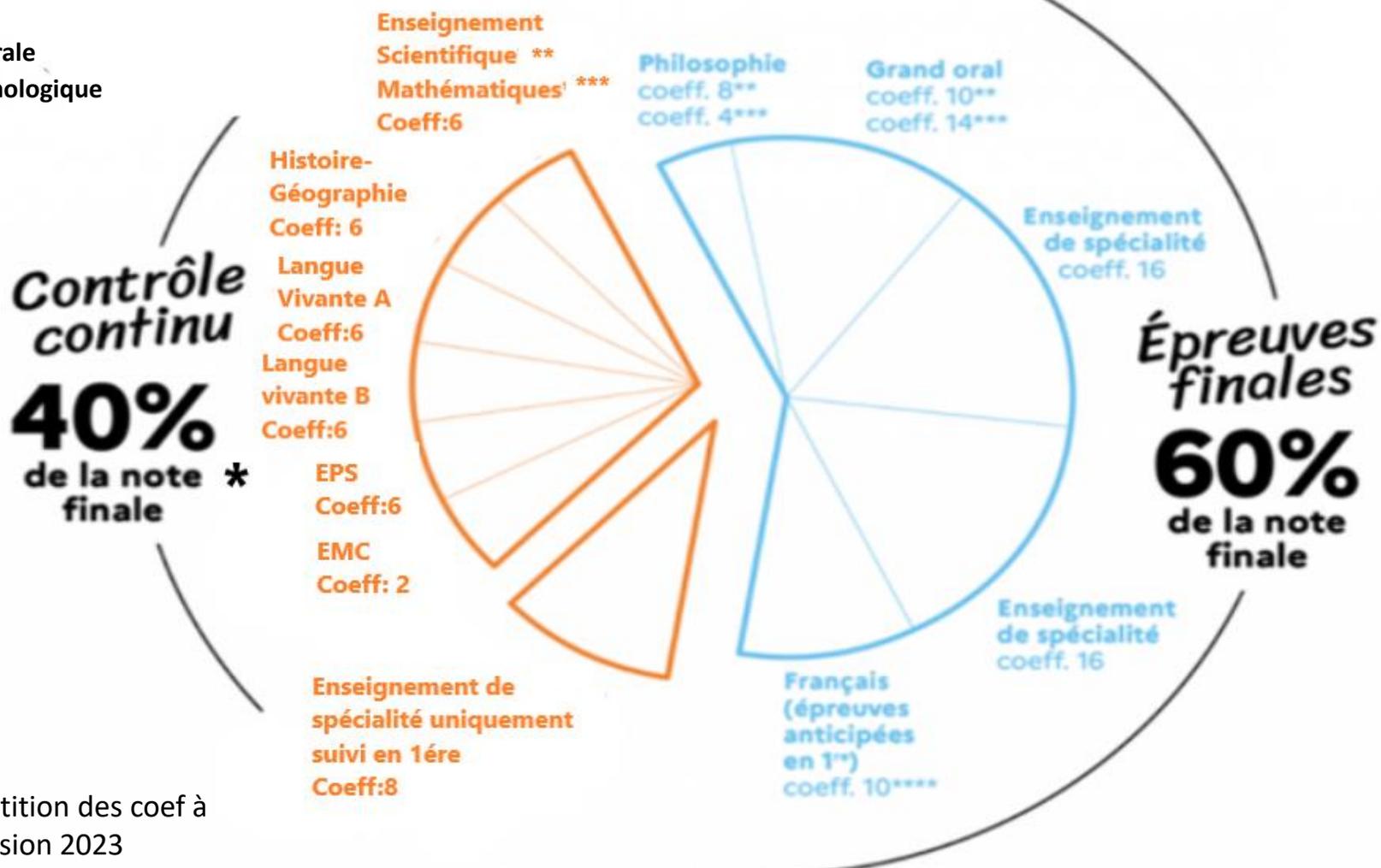
*En raison de la crise sanitaire, les notes des évaluations communes de fin de 1^{re} et de Tle sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires pour chaque enseignement concerné.

**En voie générale.

***En voie technologique.

****En raison de la crise sanitaire, les notes de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale de juin 2020 ont été attribuées sur la base de la moyenne des bulletins scolaires.

** En voie générale
*** En voie Technologique



Nouvelle répartition des coef à partir de la session 2023

Pour le bac 2022

- Pour les élèves en terminale en 2022, les modalités de calcul sont spécifiques afin de tenir compte du fait qu'ils étaient en première avec le système antérieur
- Cf Arrêté du 27/07/2021

Le nouveau baccalauréat

**40 % de la note du baccalauréat
contrôle continu**

**60 % de la note du baccalauréat
examen terminal**

Enseignements obligatoires

EDS non poursuivi en Terminale *coef 8*

Histoire-Géographie *coef 6 (3+3)*

Enseignement scientifique VG *coef 6 (3+3)*

Mathématiques VT *coef 6 (3+3)*

LVA *coef 6 (3+3)*

LVB *coef 6 (3+3)*

EPS *coef 6 (3+3)*

EMC *coef 2 (1+1)*

Enseignements obligatoires

Français en Première *coef 5 écrit coef 5 oral*

Philosophie en Tal VG *coef 8 VT coef 4*

EDS 1 *coef 16*

EDS 2 *coef 16*

Grand oral VG *coef 10 VT coef 14*

Enseignements optionnels (*inf coef 14*)

Suivis en Première

Suivis en Terminale *coef 4 (2+2)*

1. Le cadre national

La Note De Service du 27 juillet 2021:

- ❑ **Fixe un « cadre réfléchi » et un « travail collégial »** pour aboutir à la *« définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, tout en conservant des marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves »*.

- ❑ **Prévoit un cadre en cas d'absences aux différentes évaluations du contrôle continu** Elle distingue 2 situations différentes :
 - Absence partielle à des évaluations entrant dans le cadre du contrôle continu.
 - Absence totale de note pour le contrôle continu ou nombre de note insuffisant.

- ❑ **Confirme que les aménagements concernent le contrôle continu** *« les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité. → »*

2. Le projet d'évaluation

2.1 enjeux

- **Construire un dialogue serein avec les élèves et leur famille** « *Dans l'ensemble des établissements, le projet d'évaluation est porté à la connaissance des élèves et des parents d'élèves afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse se l'approprier. Cette formalisation permet ainsi aux professeurs de disposer d'un document de référence dans le cadre de leurs échanges avec les familles, sur les questions liées à l'évaluation.* »
- Le projet d'évaluation : **Sécurisation des processus PARCOURSUP**. Le projet d'évaluation peut définir de façon plus large les pratiques d'évaluation du lycée en cycle terminal (**lien avec orientation et supérieur**).
- **Définir des modalités d'évaluation partagées / Garantir la valeur du diplôme du baccalauréat** : 40% du Baccalauréat en CC : nécessité d'une réflexion collective sur l'évaluation en Contrôle Continu.

2. Le projet d'évaluation

2.2 EXIGENCES

- Le projet doit répondre à 3 exigences :
 - Exigence de **niveau**
 - Exigence d'**égalité** entre les élèves
 - Exigence de **transparence**, de **prévisibilité**

- Le projet doit être compréhensible par tous et simple

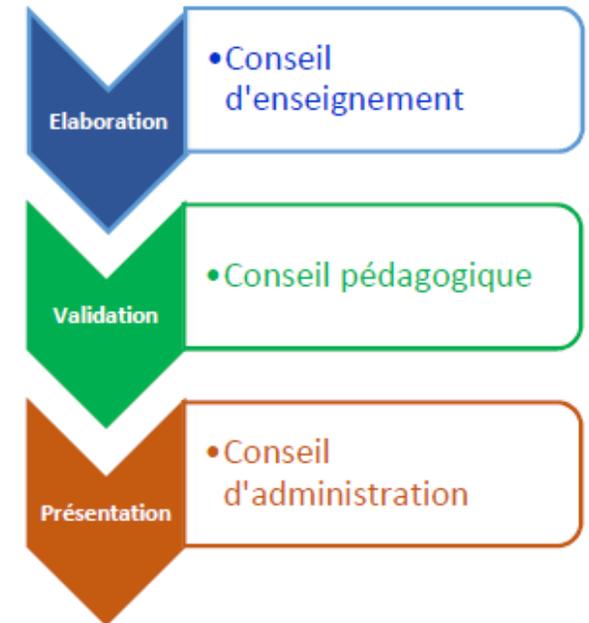
- ⇒ **C'est un travail collégial** *(NDS du 28 juillet 2021)*:
 - qui aboutit à la définition de grands principes communs ;
 - tout en conservant les marges d'autonomie indispensables à la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupes d'élèves.

- ⇒ **Il vise :**
 - **l'équité d'évaluation des élèves**

2. Le projet d'évaluation

2.3 construction élaboration rédaction

- Le projet est pensé, interrogé, travaillé et rédigé **collégalement en conseil d'enseignement** :
 - 2 demi-journées libérées : *des travaux conduits en référence au cadre réglementaire (décret, arrêté, notes de service de juillet 2021) et au cadre pédagogique (guide de l'évaluation de l'Inspection générale) en septembre 2021.*
- validé en conseil pédagogique**
- présenté en CA**



➤ Le projet émane d'une **concertation de l'ensemble des professeurs** :
cohérence des pratiques

2. Le projet d'évaluation

2.4 coNTENU

- Le projet précise :
 - ✓ Les **types d'évaluation** et objectifs propres
 - ✓ Les **modalités, critères d'évaluation, attendus ...**
 - ✓ La répartition des évaluations sur un **calendrier**
 - ✓ **Part de l'évaluation formative et sommative**
 - ✓ Quel type d'évaluation va compter dans les moyennes : définir celles qui seront **certificatives** (cadre du Contrôle Continu)
 - ✓ **Le seuil minimum en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat**

2. Le projet d'évaluation

2.4 coNTENU

Des informations pratiques et réglementaires pour les familles

- Le nombre minimal de notes dont doit disposer un élève pour présenter **une moyenne trimestrielle significative à l'examen.**
- Les **modalités de gestion des absences** des élèves et de leur répercussion sur la moyenne trimestrielle (absence courte) ou la moyenne annuelle (absence longue).
- **L'organisation de l'évaluation de remplacement** en cas d'absence de moyenne
- **Les modalités de gestion de la fraude**, en lien avec le règlement intérieur de l'établissement.
- **Les demandes d'aménagement de scolarité ou d'examen**, pour les élèves en situation de handicap (procédures et contacts)
- Le rôle du livret scolaire du lycée, seul document de référence qui fait foi pour le baccalauréat

2. Le projet d'évaluation

2.5 FORME

Il est présenté :

- de façon **succincte** ;
- dans un **langage simple et compréhensible** y compris par des non spécialistes de ces questions ;
- comme un **outil de communication** destiné aux élèves et à leurs familles.

3) Les 4 piliers de l'évaluation

Une culture de l'évaluation existante à formaliser

4 piliers de l'évaluation en CC

DIVERSITE

- Des modalités
- Des types d'exercices
- Des compétences évaluées

PROGRESSIVITE

- Dans le cycle terminal
- En cours d'année

ROBUSTESSE

- Nombre minimal
- Appui ponctuel sur la BNS
- Attendus explicites et travaillés en lien avec les programmes

EGALITE-EQUITE

- Égalité de préparation pour tous les élèves
- Équité au-delà de l'établissement : appui sur cadre national



**PERMETTRE UNE EVALUATION :
DIVERSIFIEE, EQUITABLE, JUSTE ET TRANSPARENTE**

4) Le guide de l'IGESR

Le préambule commun

Le cadre et les ressources à l'échelle nationale

Guide de l'évaluation de l'IGESR

Un guide dont l'objectif est **d'ouvrir des perspectives**

Des références au service les réflexions pédagogiques des enseignants

Un préambule permettant de définir des principes communs, au service d'une harmonisation disciplinaire

Des entrées disciplinaires permettant une déclinaison des principes communs

Un document pédagogique facilitateur pour les échanges au sein des collectifs

⇒ Document qui accompagne les textes officiels.

⇒ Il expose :

- des principes communs (Préambule)
- des préconisations par discipline et par spécialité
- des préconisations pour le pilotage général de l'évaluation

⇒ Il concerne :

- le cycle terminal (et par écho la classe de Seconde)
- les disciplines en contrôle continu
- les disciplines avec examen terminal

⇒ Guide public et accessible à tous.

Les différents types d'évaluation

Évaluation diagnostique

- a lieu en début d'année scolaire ou début de nouvelle séquence
- évalue le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités
- peut bénéficier ou non d'une note chiffrée
- n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève

Évaluation formative :

- a lieu au cours de l'année
- évalue la progressivité des apprentissages
- permet la différenciation individuelle
- permet des retours, des consolidations...
- permet à l'élève de se situer par rapport à ses propres acquis
- s'effectue en classe ou à la maison en temps limité ou non
- peut bénéficier ou non d'une note chiffrée
 - ⇒ **Si elle témoigne d'un niveau d'acquisition, on peut compter la note.**

Les différents types d'évaluation

Évaluation sommative

- a lieu en fin de séquence, lors de devoirs communs, de bacs blancs
- évalue le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités
- n'empêche nullement les retours, les consolidations...
- permet à l'élève de se situer par rapport à des attendus communs
- s'effectue en classe en temps limité
- bénéficie d'une note chiffrée au lycée
- n'a pas valeur certificative en français et philosophie

Évaluation certificative

- constituée d'un ensemble de notes dont le type, les modalités et la fréquence auront été définis par le projet d'évaluation
- toujours restituée par une note chiffrée

!/\ Il n'est pas nécessaire que toutes les évaluations participent à l'évaluation certificative

Diversité des évaluations

- **Diversité des évaluations** : **écrites et/ou orales**, avec des questions ouvertes ou à choix multiples, sous format papier ou numérique, des évaluations pratiques ou expérimentales, **des travaux individuels ou collectifs**, des travaux proposés **en classe ou hors la classe**, des **devoirs surveillés** (devoirs sur table) **en temps et conditions contraints**, des **devoirs en temps libre, en présence ou à distance**, selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur. Le recours à **des interrogations régulières de courte durée**, dont les QCM, permet d'accompagner des apprentissages réguliers.
- **Prise en compte de productions diverses et variées** des projets divers, des exposés, des travaux de recherche, des écrits réflexifs individuels à la suite d'une activité collective, des activités pratiques, des activités expérimentales, des productions collectives, des participations à un débat, etc.
- **Préparation de l'élèves aux compétences de l'oralité**, programmée et progressive
- **Devoirs communs avec sujets BNS** : harmonisation des attendus entre professeurs

LE PROJET D'ÉVALUATION

Des invariants :

1. On évalue ce qui a été enseigné en cohérence avec les attendus des programmes
2. On construit une **moyenne à partir d'une pluralité de notes** (au moins 3 notes par trimestre)
3. On **diversifie les typologies d'évaluations** (connaissances, compétences, capacités associées aux programmes) et on veille à leur progressivité
4. On **explicite clairement en amont les attendus**, les **critères** et les éventuels coefficients
5. On restitue une note chiffrée avec **une appréciation éclairante** (compétences du LSL)
6. On choisit, dans le cadre du projet, les évaluations à valeur certificative et on informe en amont les élèves

Des choix :

1. Dans les types et les modalités d'évaluations
2. Dans la pondération des critères et des notes selon les niveaux, les classes, les élèves
3. Dans la conception de la progressivité

Le projet d'évaluation

⇒ Objectifs : Baliser des principes généraux (la finesse sera disciplinaire)

- se mettre d'accord sur un cadre d'évaluation général sans contraindre la liberté pédagogique :
 - qui soit légitime et juste
 - qui équilibre les évaluations
 - qui garantisse en amont l'équité :
 - en contrôle continu
 - à l'examen
- décider quelles évaluations seront certificatives parmi :
 - les formatives
 - les sommatives
- se mettre d'accord au sein des disciplines (convergence et cohérence)

 **Le projet d'évaluation** : présente de façon **synthétique, simple et lisible** la politique d'évaluation adoptée dans l'établissement après présentation en conseil d'administration.

⇒ Attention :

- au nombre d'évaluations
- à l'addition des exigences disciplinaires

Articulation de l'expertise individuelle des enseignants avec l'exigence collective

➡ **Le projet doit être aussi construit du point de vue de l'élève, en particulier s'agissant des évaluations à valeur certificative.**

Le guide de l'IGESR Préconisations disciplinaires SVT

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Les recommandations spécifiques :

- **Progressivité des apprentissages** / des recommandations précises afin d'accompagner les apprentissages avec les attendus de fin d'année de 1^{ère} et de T^{al}.
- **Représentativité de la moyenne** / doit porter sur 3 situations d'évaluation qui :
 - évaluent des compétences différentes du programme et/ou portent sur des parties de programme différentes ;
 - mobilisent l'oral, l'écrit, les activités pratiques par exemple.
- Il est demandé de référer, les évaluations conduites aux **compétences** qui sont mentionnées dans le LSL.
- **Usage raisonné des outils nationaux** / évaluations peuvent être construites avec tout ou partie des spécimens, sujets zéros, banque de sujets avec utilisation des grilles d'évaluation génériques associées. Vigilance sur les sujets de BNS qui donnent des repères sur le niveau attendu en fin de 1^{ère}.
- La mise en place **d'épreuves blanches d'ECE** (évaluation des compétences expérimentales) en terminale doit être **exceptionnelle**.
- La part relative des **compétences évaluées à l'écrit 75% et celles évaluées en ECE 25%** (*il convient d'identifier dans le bulletin de terminale (et éventuellement de première) la note correspondant à l'écrit et celle correspond à la partie pratique*).

PROGRESSIVITÉ DES APPRENTISSAGES

Les recommandations :

- **Progressivité** : des recommandations fréquentes et précises afin **d'accompagner les** apprentissages.

Fin 1^{ère} : il est attendu qu'un élève soit en mesure d'**identifier dans ses acquis, les concepts nécessaires** pour traiter le sujet qui lui est proposé et qu'il puisse les associer à des arguments pertinents qui les étayent. Il **doit organiser son propos de façon logique** de façon à répondre à la question posée et ainsi produire une **synthèse de qualité**.

Lors des évaluations certificatives, on attend d'un élève qu'il soit capable **d'exploiter des documents** où les professeurs ont opéré une transposition didactique importante. Les élèves doivent aussi mobiliser les connaissances qui sont utiles à l'interprétation de ces documents.

À la fin de l'année de première, un élève doit être en capacité de **sélectionner le(s) mode(s) de communication scientifique le(s) plus adapté(s)** en lien avec les travaux conduits.

Cela n'exclut pas de proposer des situations d'évaluation que les élèves auront à investir en classe de terminale et dans le supérieur **mais sans que cela ne soit pris en compte dans les moyennes indiquées dans les bulletins**.

PROGRESSIVITÉ DES APPRENTISSAGES

Les recommandations :

- **Progressivité** : des recommandations fréquentes et précises afin **d'accompagner les** apprentissages.

En Tal : les apprentissages sont poursuivis pour permettre des **synthèses plus ambitieuses qui peuvent mobiliser différentes parties du programme**. Les élèves doivent d'eux même argumenter les concepts qu'ils développent sans que l'on ait à leur rappeler : Ils étayent donc les grandes idées scientifiques qu'ils présentent. Il peut s'agir de principes expérimentaux, de résultats d'expériences, d'observations, ...

En fin de terminale il est attendu qu'un élève soit en mesure **d'exploiter des documents scientifiques proches de ceux publiés dans des articles scientifiques et donc peu transposés didactiquement**.

Il faut veiller à une progressivité des apprentissages de la classe de première à la fin de la classe de terminale à la fois dans le nombre de documents proposés et leur complexité.

LE RÔLE DU LSL

- Il est demandé aux équipes de référer, **dès l'entrée en classe de première**, les évaluations conduites aux **compétences qui sont mentionnées dans le lsl** pour que ce dernier soit renseigné de façon la plus pertinente et qu'il puisse ainsi éclairer les décisions prises pour la délivrance du diplôme en terminale.
 - Les appréciations portées dans les bulletins reprennent les compétences énoncées dans le lsl.
-

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	Moyennes	Effectif du groupe :			Compétences générales :				
	1 ^{er} tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)			Mobiliser et organiser ses connaissances pour répondre à une question ou à un problème scientifique				
	2 ^e tr.	<8	≥8 et < 12	≥ 12	Rechercher, extraire et exploiter l'information utile				
	3 ^e tr.				Raisonner, argumenter, conclure en exerçant des démarches scientifiques et un sens critique				
	an- née	Moyenne annuelle du groupe :			Communiquer sur ses démarches, ses résultats et ses choix à l'écrit en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents				
					Communiquer sur ses démarches, ses résultats et ses choix à l'oral en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents				
					Argumenter des choix en matière de santé et d'environnement en prenant en compte des arguments scientifiques				
					Compétences expérimentales :				
					Analyser un problème, concevoir une stratégie de résolution et en prévoir les résultats				
					Mettre en œuvre un protocole dans le respect des consignes de sécurité et dans le respect de l'environnement				
				Présenter et exploiter des démarches et des résultats pour discuter de la validité d'une hypothèse					

Compétences générales :

- **Mobiliser et organiser ses connaissances** pour répondre à une question ou à un problème scientifique
- **Rechercher, extraire et exploiter l'information utile**
- **Raisonner, argumenter, conclure** en exerçant des démarches scientifiques et un sens critique
- **Communiquer** sur ses démarches, ses résultats et ses choix à **l'écrit** en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents
- **Communiquer** sur ses démarches, ses résultats et ses choix à **l'oral** en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents
- Argumenter des choix en matière de **santé et d'environnement** en prenant en compte des **arguments scientifiques**

Compétences expérimentales :

- **Analyser un problème, concevoir une stratégie de résolution et en prévoir les résultats**
- **Mettre en œuvre un protocole** dans le respect des consignes de sécurité et dans le respect de l'environnement
- **Présenter et exploiter des démarches et des résultats** pour discuter de la validité d'une hypothèse

La réflexion à l'échelle de l'équipe disciplinaire

- **La stratégie d'évaluation** permettant de déterminer le niveau atteint en fin de période (trimestre ou semestre) doit faire consensus au sein de l'équipe disciplinaire de svt afin de définir et surtout de rendre explicites pour les élèves et leurs responsables légaux.
 - **Les objectifs de formation** poursuivis pendant la période et les évaluations qui ont été menées (parties traitées, compétences travaillées, compétences considérées acquises) ; ces indications, en lien avec le lsl, doivent apparaître sur le bulletin.
 - **La nature et le nombre des travaux pris en compte.** Il est souhaitable de tendre dès la classe de première vers la part relative des compétences évaluées à l'écrit et celles évaluées en ece soit 75 % et 25 %, pour les filières où il y a des épreuves d'ece ; il convient d'identifier dans le bulletin de terminale (et éventuellement de première) la note correspondant à l'écrit et celle correspond à la partie pratique.
-

Le guide de l'IGESR

Préconisations disciplinaires enseignement scientifique

Les principes généraux

Dans le cadre de l'enseignement scientifique, le contrôle continu doit s'appuyer sur les connaissances et les compétences figurant dans les programmes, ainsi que sur ses objectifs généraux de formation :

- **Comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ;**
 - **Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et des savoir-faire mathématiques ;**
 - **Identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.**
-

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

Les enseignants des différentes disciplines (SVT, SPC, Math) concernées doivent impérativement adopter une approche commune de l'évaluation et harmoniser leurs pratiques.

Deux types d'évaluation :

-**évaluations pluridisciplinaires à fort enjeu sommatif (EFS)**: devoir de 2 heures dont le sujet associe 2/3 des disciplines impliquées. En s'inspirant en totalité ou en partie des la BNS. **Conception commune avec critère d'évaluation partagés pour qu'un seul enseignant puisse corriger l'ensemble du devoir.**

-**évaluations de moindre enjeu sommatif (EMS)** : à **vocation formative marquée**, dont les **modalités** peuvent être **très variées** (cf préambule commun). Ces évaluations peuvent, dès que cela est possible, avoir une dimension pluridisciplinaire et être conçues en commun entre plusieurs enseignants en charge de l'enseignement scientifique.

Particularité de la classe de première : le projet expérimental et numérique (PEN) donne lieu à une évaluation spécifique, valorisant la production scientifique, la pertinence de la communication écrite ou orale à l'occasion de points d'étape ou de bilan du projet, l'engagement des élèves et la qualité de leur travail coopératif.

L'évaluation des **travaux réalisés hors la classe (THC)** peut compléter la moyenne sans excéder 20%

Exemple très précis d'organisation dans le guide.

	TRIM	TRIM	TRIM	SEM	SEM
1 ^{ère}	3 EMS 30%	1 EFS 50% 2 EMS 20%	PEN 50% 2 EMS 20%	1 EFS 50% 3 EMS 20%	PEN 50% 3 EMS 20%
1 ^{ère} et T ^{al}	THC <20%				
T ^{al}	3 EMS 30%	1 EFS 50% 2 EMS 20-30%	1 EFS 50% 2 EMS 20-30%	1 EFS 50% 4 EMS 20-30%	1 EFS 50% 4 EMS 20-30%

ENSEIGNEMENTS COMMUNS									
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	Moyennes	Effectif du groupe :			S'approprier une problématique, identifier les connaissances associées et rechercher l'information utile				
	1 ^{er} tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)			Identifier et analyser le caractère scientifique d'une argumentation				
	2 ^e tr.	< 8	≥ 8 et < 12	≥ 12	Mobiliser ses connaissances				
	3 ^e tr.				Organiser son travail dans le cadre d'une démarche de projet scientifique				
	an- née	Moyenne annuelle du groupe :							

COMPÉTENCES LSL

ENSEIGNEMENT COMMUN :

- S'approprier une problématique, identifier les connaissances associées et rechercher l'information utile
 - Identifier et analyser le caractère scientifique d'une argumentation
 - Mobiliser ses connaissances
 - Organiser son travail dans le cadre d'une démarche de projet scientifique
-

Une nécessaire réflexion collective

- Les enseignants des différentes disciplines concernées **doivent impérativement adopter une approche commune** de l'évaluation et harmoniser leurs pratiques, notamment en ce qui concerne **l'évaluation des compétences** associées aux trois objectifs généraux de formation rappelés plus haut.
 - **L'organisation et la correction des évaluations sommatives pluridisciplinaires** est particulièrement favorable au développement d'une culture interdisciplinaire. Les échanges associés sont de nature à développer et enrichir les interactions au sein de l'équipe pédagogique en charge de l'enseignement scientifique pour le plus grand bénéfice des élèves.
-

- Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, **une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes**. le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 à ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés.

-ABSENCE PARTIELLE À DES ÉVALUATIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CONTINU.

- Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place dans chaque établissement accueillant des candidats scolaires afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes. **lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.**

-ABSENCE TOTALE DE NOTE POUR LE CONTRÔLE CONTINU OU NOMBRE DE NOTE INSUFFISANT.

- Chaque établissement précise dans son règlement intérieur et son projet d'évaluation, portés à la connaissance des élèves et des familles, **le seuil minimum, fixé en accord avec les préconisations de l'inspection, en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement**, (dans les conditions définies dans la partie 2-e de la présente note, à cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire.)
- Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une **évaluation ponctuelle de remplacement**
- Il appartient au chef d'établissement, le cas échéant avec l'appui des services juridiques du rectorat de l'académie, d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

FOCUS EVALUATION Ponctuelle de remplacement

- Lorsqu'un candidat scolaire ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une **évaluation ponctuelle** est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement.
- Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation **ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première.**
- Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée **avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.** Le format de l'épreuve est celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels, tel que précisé par la note de service. Les professeurs qui font passer les évaluations peuvent utiliser les sujets de la banque nationale numérique.
- La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.
- **Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.**

FOCUS Les aménagements et dispenses pour les candidats a besoins particuliers

- Les candidats peuvent **bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité.**
- Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis **dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS)**, dans les conditions prévues par la réglementation. ces adaptations et aménagements sont inscrits dans le livret de parcours inclusif de l'élève.
- **Cas particulier Langue vivante** : dispense et aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique pour les candidats présentant tout trouble relevant du handicap (tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles) et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante, s'appliquent aux travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, en vue de la prise en compte des moyennes annuelles.

FOCUS LA Gestion de la fraude

- **S'agissant des épreuves terminales, le recteur d'académie à la possibilité de prononcer les sanctions du blâme ou de la privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat, sans ou en saisissant la **commission de discipline du baccalauréat**.**
- En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves **dans le cadre du contrôle continu**, la gestion des situations de fraude **relève de la responsabilité des professeurs** et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

FOCUS Les principes à respecter pour le renseignement des livrets scolaires

- Le livret scolaire est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer **le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat** dans le cadre de sa scolarité.
- Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation, et à la richesse des informations données au jury pour **l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat**.
- Ces appréciations permettent au professeur d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, **de nuancer et de contextualiser une moyenne**, surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat.
- Lors du renseignement du livret scolaire il est veillé à respecter scrupuleusement **l'anonymat du candidat**, y compris dans les appréciations et observations, en ne donnant aucune indication susceptible de permettre d'identifier le candidat ou son établissement.
- Les moyennes annuelles du livret scolaire retenues au titre de notes pour le baccalauréat sont impérativement renseignées, pour chaque enseignement obligatoire et, le cas échéant, pour chaque enseignement optionnel.

Focus liberté pédagogique et évaluation

« La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté. » Article L912-1-1 Création Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 48 () JORF 24 avril 2005

*« Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur **évaluation**. Ils les conseillent dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation. Ils participent aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage. » Article L912-1 Modifié Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 47 () JORF 24 avril 2005*